

COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi, ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, relatif aux saisies et ventes effectuées en pays ennemis, dans les territoires occupés par l'ennemi et en Alsace-Lorraine. (N° 199, année 1917.)

(Nommée le 21 juin 1917.)

MM.

- 1<sup>er</sup> BUREAU : GALUP. *Rapporteur*  
2<sup>e</sup> — VIEU. *Président*  
3<sup>e</sup> — CATALOGNE. *secrétaire*  
4<sup>e</sup> — Albert PEYRONNET.  
5<sup>e</sup> — Guillaume POULLE.  
6<sup>e</sup> — DEHOVE.  
7<sup>e</sup> — Henry CHÉRON.  
8<sup>e</sup> — HALGAN.  
9<sup>e</sup> — RICHARD.



4

Commission relative aux vents en  
pays ennemis

Membres honoraires: M. Vieu, Président  
M. Catalogue, Secrétaire  
M. Galup, rapporteur

Le secrétaire

A Catalogue

Le président

Vieu

Séance du 6<sup>e</sup> 9<sup>e</sup> 1917

M. Galup a donné lecture de son rapport

Il est adopté <sup>et 16/10/17</sup> à l'unanimité

Le secrétaire

A Catalogue

Le président

Vieu